

Les impayés de salaire ont augmenté de 50 % en un an

Malgré des cotisations doublées, l'organisme qui se substitue aux entreprises est dans le rouge.

MARC LANDRÉ

SOCIAL Danger sur les comptes de l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés, l'AGS. Cet organisme patronal avance des crédits aux entreprises qui, en cas de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, n'ont plus suffisamment de trésorerie pour payer les salaires de leurs employés, ou même leurs indemnités de licenciement. En douze mois, d'octobre 2008 à fin septembre 2009, les avances effec-

tuées par l'AGS ont explosé de 47,9 %, à un peu moins de 2 milliards d'euros. Le nombre de bénéficiaires a progressé de 42,5 %, à un peu moins de 300 000 personnes.

« La forte progression de notre activité découle totalement de la crise, justifie Thierry Météyé, le directeur de la délégation Unedic-AGS. Nous avons eu à gérer depuis le début de l'année de gros dossiers médiatiques comme celui de la Camif. » Le nombre de dossiers de plus de 100 salariés est ainsi lui aussi en forte progression : 175 entre le début de l'année et la fin

octobre, contre 140 pour tout 2008 et 120 en 2007. À l'inverse, le montant des créances recouvrées plafonne (lorsque la situation des entreprises se rétablit ou en récupérant les montants avancés sur les actifs vendus en cas de liquidation). En un an, elles ont à peine dépassé 600 millions, soit une baisse de 3,7 %. « Les récupérations sont de plus en plus difficiles à opérer », note Thierry Météyé.

Face au déséquilibre, l'AGS a décidé d'augmenter une nouvelle fois de 0,1 point le taux de cotisation des entreprises début octobre, pour le

faire passer à 0,4 % de la masse salariale. Soit un doublement du taux en six mois, pour dépasser les quelque 700 millions actuellement collectés ! « Cela représente une augmentation importante de la charge des entreprises, reconnaît Thierry Météyé. Mais c'était indispensable pour faire face à la hausse des demandes d'avance. »

Déficit de 215 millions

Résultat, l'AGS accuse un déficit de l'ordre de 215 millions d'euros. L'organisme espère le combler avec l'augmentation des rentrées de coti-

sations début 2010, grâce à cette hausse du taux et à la stabilisation des niveaux de récupération.

Autre note d'espoir : la baisse de près de 40 % au troisième trimestre 2009 du nombre de procédures collectives ouvertes. « La tendance est particulièrement marquée en septembre », précise l'AGS. Idem sur le nombre de procédures de sauvegarde nécessitant l'intervention de l'AGS. En un trimestre, elles ont reculé de près de 20 %. « On est dans une phase de stabilité », estime Thierry Météyé. ■

LES CHIFFRES CLÉS
AGS, OCTOBRE 2009

Évolution des avances
accordées sur un an

+ 47,9 %

Évolution du nombre
de bénéficiaires
sur un an

+ 42,5 %